

à moi.

Je ne lui ai cependant pas caché qu'il y avait pour elle une très grande difficulté dans ces recherches : la plupart des documents brugeois sont en moyen-néerlandais. Pour quelqu'un qui connaît le néerlandais actuel, il est facile de se faire au moyen-néerlandais; mais Mademoiselle Coll ne connaît pas cette langue et je me demande comment elle en sortira. Il y a évidemment d'autres documents que ceux émanant du magistrat brugeois et des autorités centrales et ceux-là peuvent avoir été rédigés dans des langues plus accessibles à votre ancienne élève.

Celle-ci vous tiendra évidemment au courant, de son côté.

J'ai été ravi de cette occasion d'avoir de vos nouvelles et je vous prie de vouloir agréer, mon cher Collègue et Ami, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

*J. van der Meer*